



## Comment ?

Si le PACS a été enregistré à Montluçon, en mairie à partir du 1er novembre 2017, ou au tribunal de Montluçon avant le 1er novembre 2017 :

- **Envoyer le dossier** par courrier recommandé avec avis accusé de réception à l'adresse suivante : Cité administrative, service État civil, CS 12249, 03106 Montluçon Cedex, ou
  - le déposer par l'un ou les deux partenaires, sur rendez-vous pris au 04 70 02 55 22, à la Cité administrative, service État civil.

## Pièces à fournir

- Convention modificative de PACS** complétée et signée : formulaire cerfa n° 15791\*01, ou manuscrite, ou rédigée par un notaire.
- Déclaration conjointe de modification d'un PACS** (cerfa n° 15790\*02)

Les formulaires cerfa sont disponibles sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>
- Pièce d'identité de chaque partenaire** (faire des copies si envoi par courrier) carte d'identité ou passeport en cours de validité ou toute pièce délivrée par une autorité publique comportant les nom, prénoms, date et lieu de naissance, signature de l'intéressé, identification de l'autorité qui a délivré le document ainsi que sa date et lieu de délivrance.

## Infos complémentaires

- Les partenaires doivent être d'accord. Il ne peut pas y avoir de modification unilatérale.
- La modification peut avoir lieu à tout moment et pendant toute la vie du PACS.
  - Le nombre de modifications n'est pas limité.
  - La modification d'un PACS ne peut avoir pour effet de :
    - . déroger aux règles impératives posées par la loi sur le Pacs (obligation de vie commune, solidarité des partenaires à l'égard des tiers pour les dépenses courantes).
    - . stipuler des clauses interdites ou privées d'effet (par exemple, clause interdisant de rompre unilatéralement le PACS...).
  - La modification doit être écrite dans une convention.

Plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1619>

**Délais de rendez-vous  
(en mairie) :**  
moins de 7 jours ouvrés.  
Prendre rendez-vous au  
04 70 02 55 22

**Délais d'instruction  
(par la mairie) :**  
moins de 5 jours ouvrés

**Coût :**  
gratuit (hors frais de  
recommandé avec accusé  
de réception si envoi par  
courrier)